

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

CHEMINOTS

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

SEPTEMBRE
2011

Note Di Rupo la régression est en marche

UN ÉTAT FÉDÉRAL PLUS EFFICACE
ET DES ENTITÉS PLUS AUTONOMES

Note du Formateur
Elio Di Rupo
Le 4 Juillet 2011

DOSSIER P.4



ÉDITO
Derrière le
communautaire,
une politique de droite
P.3



CHRONOLOGIE :
4 années de crise
en Europe et dans
le monde **P. 6-7**



CHEMINOTS
Mais qui a dit
qu'elle serait
chaude ?
P.9

Europe L'aide au développement gonflée

Les pays européens s'étaient fixé un objectif commun d'attribuer 0,56 % de leur revenu national brut aux pays les plus pauvres. Cet objectif n'a pas été atteint en 2010, selon un rapport publié par les grandes ONG européennes – dont 11.11.11 pour la Belgique. L'aide publique au développement plafonne, en effet, à 0,46 %. Dans ce contexte marqué par la crise de la dette publique, plusieurs États ont revu à la baisse leurs engagements de solidarité internationale. Les meilleurs élèves sont : le Luxembourg (1,09 %), la Suède (0,97 %), le Danemark (0,9 %), les Pays-Bas (0,81 %).

La Belgique (0,64 %) figure en 5^{ème} position juste devant la Grande-Bretagne (0,56 %) ou la Finlande (0,55 %). Mais si la Belgique réalise un assez bon score, la composition de l'aide reste toutefois « interpellante » selon les ONG. En effet, une part trop importante de l'aide belge est encore réalisée au moyen d'annulation de dette. Cette année, 416 millions d'euros de remises de dette pour la République démocratique du Congo ont été comptabilisés. L'aide gonflée belge est à environ 510 millions d'euros en 2010 : en plus des remises de dette,

on y compte en effet la prise en charge des réfugiés et les frais des étudiants. De nouveaux engagements politiques forts seront nécessaires si notre pays veut rester sur une progression et atteindre son objectif en 2011.

Documentaire Le film « Cheminots » en première à Liège

Initié par le comité d'entreprise SNCF de la région Provence Alpes Côte d'Azur (Sud), ce film montre avec précision et sans manichéisme les cheminots dans toute la diversité de leur travail. On voit se dérouler le travail au quotidien et contrairement à ce qu'on pourrait craindre, c'est palpitant. On découvre un chef d'escale jonglant avec les téléphones pour assembler des trains malgré le matériel défectueux, un agent organiser une « correspondance sauvage », allant jusqu'à repérer les voyageurs en perdition. On voit à l'œuvre des gens amoureux de leur travail, pleins d'envies et d'imagination, même si la sectorisation, la privatisation rampante sonnent bien mal pour la motivation. Eh oui... Le chemin de fer ne se résume certainement pas à une addition de dysfonctionnements avec grèves, retards, accidents. C'est d'abord une entreprise publique avec des travailleurs motivés et hautement



qualifiés, une mécanique de précision qui transporte quotidiennement des milliers de voyageurs et qui est menacée par les dérives de la privatisation et de l'économie de marché. Après avoir vu ce film de Luc Joulé et Sébastien Jousse auquel a participé le cinéaste Ken Loach et le résistant Raymond Aubrac, vous ne prendrez plus le train de la même manière...

Première du film le 12 septembre, en présence des réalisateurs et de Gérard Gelmini (CGSP Cheminots), au cinéma Le Parc, à Liège (rue Carpay, 20) à 20h. Tarif : 6 € (ou réduction). Diffusion ensuite dans les cinémas des Grignoux de Liège (Le Parc, Churchill, Sauvenière) jusqu'au 5 octobre. Renseignements : www.grignoux.be. Tél. 04 222 27 78.

Charleroi Conférence « La maladie d'Alzheimer »

Le Comité régional intersectoriel des Pensionné(e)s et Pré-pensionné(e)s vous invite à participer le 18 octobre dès 9h30, à une conférence : « La maladie d'Alzheimer ». Orateur : Mme Muriel Lachapelle, Référent Alzheimer du CPAS de Charleroi. Lieu : CGSP, rue de Montigny, 42 à Charleroi.

Pour ceux qui le désirent, la conférence sera suivie d'un repas convivial (apéro, porchetta, boisson, dessert,

café) pour 18 €. Inscription : Lili au 071 797 111. Versement sur compte CGSP : BE86 877-2028501-50 avec mention « Porchetta » avant le 4 octobre. Renseignement : Alphonse Vanden Broeck : 0495 340 928.

Luxembourg Congrès statutaire 2012

Le 16 mars 2012 se tiendra le Congrès statutaire de l'Intersectorielle de Luxembourg.

Un appel aux candidatures pour les mandats suivants est lancé :

- secrétaire régional intersectoriel :

Olivier Dulon, sortant et rééligible ;
- 2 vérificateurs aux comptes et 2 réserves : Nadine Schoentgen, Catherine Malherbe, Robert Schilts et Pierre Monvoisin, sortants et rééligibles.

Les élections se dérouleront conformément au Règlement d'ordre intérieur de l'Intersectorielle de Luxembourg ainsi qu'aux statuts de la CGSP fédérale.

Les candidatures doivent être adressées par écrit et par recommandé à Nadège Lamotte, Présidente, rue des martyrs 80 à 6700 Arlon pour le 9 septembre 2011 à 12h.

Derrière le communautaire, **une politique de droite**

Et voilà les grandes manœuvres en vue de la formation d'un gouvernement relancées ! Le grand marchandage des huit protagonistes restés en lice sur, d'une part, BHV et les régionalisations pour satisfaire les nationalistes flamands et, d'autre part, les économies budgétaires à réaliser sur le dos des classes laborieuses pour satisfaire les aspirations de la droite, va nourrir à nouveau l'actualité politique.

Déséquilibrée donc inacceptable

Déjà, la première note du formateur a été rejetée par les trois organisations syndicales interprofessionnelles du pays car déséquilibrée donc inacceptable. Ce sont, en effet, les travailleurs qui doivent supporter les efforts financiers tandis que les biens nantis et les entreprises s'en tirent avec quelques vagues menaces d'ardoises à régler.

La CGSP avec le front commun syndical des services publics a proactivement sonné l'alarme suite aux mesures destructrices du secteur public comprises dans ce premier jet d'accord gouvernemental. Et ce n'est pas fini... Car le formateur devra revoir sa copie. En réponse à la surenchère d'exigences du CD&V, dopé par la N-VA, il va apporter des « corrections » qui accentueront encore les déséquilibres déjà dénoncés. Car, pour eux, le projet n'est pas assez flamand, ne comporte pas assez d'économies et risque de nuire aux entreprises ! Et le formateur s'aligne.

Mais pour arriver où, en fin de compte ? Déjà, personne autour de la table ne remet en cause publiquement les orientations catastrophiques prises dans la note initiale contre les plus faibles. C'est un très mauvais signal.

Sauver la Belgique, l'État fédéral ? L'image est belle mais tellement loin de la réalité. Don Quichotte contre les moulins à vent.

Face à la mollesse de certains élus se revendiquant de gauche, il serait sot de croire que les travailleurs seront épargnés pour la suite des négociations et surtout que cette réforme de l'État soit la dernière. Car les résolutions de congrès de la N-VA le mentionnent explicitement. C'est l'indépendance de la Flandre qui est visée. Il n'est donc plus question de rechercher une répartition de pouvoirs et de compétences entre régions, communautés et fédéral mais de vider complètement ce dernier niveau de toute compétence.

Les premières propositions du formateur en matière de rééquilibrages budgétaires des trois régions et du fédéral sont déjà largement défavorables à Bruxelles et surtout à la Région wallonne. Et cela risque de continuer.

Vouloir à tout prix réussir là où tout le monde a échoué aura un coût social et politique énorme, impayable, car les orientations retenues sont peu crédibles et politiquement suicidaires pour le PS.

C'est de très mauvais augure pour les élections futures.

Une politique suicidaire

La fragilité du CD&V, toujours à la remorque de la N-VA, et son instabilité politique posent un gros problème. Les élections communales de 2012 sont en vue. La N-VA veut remporter une victoire éclatante et surtout se constituer un large réservoir d'élus locaux car, paradoxalement, ce parti dont le fonds de commerce est la « nation flamande » n'a aujourd'hui que très peu d'assises locales, au contraire du CD&V.

Sans la N-VA à ses côtés, le CD&V aura-t-il l'audace de signer un accord de gouvernement à la veille des élections communales ? Ou fait-il semblant d'accepter de négocier pour temporiser et provoquer l'organisation d'élections fédérales, en même temps que les communales de 2012, dans l'espoir de limiter ses pertes ?

À partir des coulisses, la N-VA attend impatiemment la publication des premières mesures de l'accord pour les trouver trop favorables aux francophones, trop défavorables aux entreprises, trop laxistes dans les restrictions et économies sur la sécurité sociale, ... La chanson est déjà connue.

Le formateur bâtit donc sur du sable, sauf en ce qui concerne les mesures de régression sociale que personne autour de la table ne conteste et qui ont toutes les chances de perdurer et de résister à la prochaine crise institutionnelle.

À coup sûr, les prochaines majorités en Flandre seront à droite. En Wallonie et à Bruxelles, aussi ?

En tout cas, le PS risque d'être la victime des prochains scrutins. De gouvernement en gouvernement, il accumule les prises de responsabilité dans des mesures de droite et antisociales : pacte des générations, réforme des pensions, intérêts notionnels, ...

Les nouveaux sacrifices consentis par le formateur aujourd'hui sur le dos des plus faibles, sur son électorat, ne vont rien sauver de manière définitive sur le plan institutionnel mais vont, pour longtemps, provoquer souffrances et régression sociale. Ils sont d'autant plus inacceptables !

Accord sur BHV ou pas, seule la droite gagne dans ce jeu de dupe.

Gageons que les syndicats ne laisseront pas ce scénario se dérouler tel quel.

En tout cas, la CGSP y veillera.

*Francis Wégimont, Secrétaire général de l'IRW-CGSP
Alain Lambert, Vice-président de la CGSP fédérale*

Note Di Rupo : la régression est en marche

Le 4 juillet, le couperet est tombé. En remettant sa « note » en tant que formateur royal, le socialiste Elio Di Rupo a visé le consensus unanime des partis politiques afin d'ébaucher les négociations en vue de la formation d'un gouvernement fédéral. Mais à quel prix ! C'est la tête des travailleurs et des allocataires sociaux que le formateur a offerte sur un plateau aux partis de droite et nationalistes.

2010-2011

En Belgique, une crise institutionnelle



22 avril 2010

Yves Leterme remet la démission de son gouvernement au Roi après que les libéraux de l'Open VLD aient décidé de quitter la majorité en exigeant une solution rapide à la scission de BHV.

13 juin 2010

Les élections anticipées voient le triomphe de la N-VA en Flandre et celui du PS en Wallonie.

17 juin 2010

Bart de Wever est nommé informateur.

8 juillet 2010

Elio Di Rupo est nommé préformateur afin de dégager « plus de convergences ».

29 août 2010

Après une nouvelle revendication inattendue de la N-VA, Elio Di Rupo remet sa démission au Roi qui la tient en suspens mais qui l'accepte le 3 septembre.

4 septembre 2010

Le Roi lance un duo communautaire de médiateurs afin d'apaiser les tensions : André Flahaut (PS), président de la Chambre et Danny Pieters (N-VA), président du Sénat.

4 octobre 2010

La N-VA claque la porte des négociations.

8 octobre 2010

Bart de Wever est nommé « clarificateur ».

Que de promesses : « *La rigueur, oui ; l'austérité, non !* », « *La note ne sera ni de droite ni de gauche* », « *On ne touchera pas à la solidarité* ». La lecture de la note du formateur les a toutes balayées du revers d'une main droite gantée de fer. En offrant des garanties aux partis de droite et au patronat – qui se sont empressés de saluer cette note – le formateur rassure certes le landernau politique sur les « bonnes intentions » du PS et endosse les politiques antisociales exigées par l'Europe, les marchés financiers et la droite belge chapeauté par le nationalisme flamand. Mais il fait porter l'essentiel de l'austérité sur le dos des travailleurs et des allocataires sociaux.

Sous le diktat des marchés

En effet, la note d'Elio Di Rupo contient tous les ingrédients d'un vrai programme de gouvernement d'ultra-droite. On y retrouve aussi bien la chasse aux chômeurs, la diminution progressive des allocations de chômage, le rabotage du budget des soins de santé, la limitation des droits au crédit-temps et à l'interruption de carrière, le relèvement de l'âge de la prépension, les attaques sur les pensions du secteur public, le gel des dotations publiques, les cadeaux aux PME, aux entreprises... et même des accents sécuritaires !

Des mesures copiées des recettes néolibérales qui sont à l'origine de la crise financière et économique et des difficultés budgétaires auxquelles notre pays, aussi, est confronté. La mise en œuvre de ce programme va non seulement accentuer les injustices sociales mais aussi plomber la timide reprise économique.

Tout se passe comme si on restait incapable de tirer les leçons qui s'imposent de la crise financière, en démantelant les services publics et les

filets de la sécurité sociale, sans s'attaquer aux véritables causes des problèmes, et qu'on gardait des œillères sur le risque de récession qui menace. Cet aveuglement confine à l'amnésie si l'on veut bien se souvenir que le PS a aussi gagné les élections de 2010 sur un programme... (voir encadré p. 7)

Une note totalement déséquilibrée

Toutes ces mesures sont prévues sur une base concrète et chiffrée. Par contre, les quelques mesures qui peuvent gêner la droite sont énoncées mais restent dans le flou total quant à leur application. Ainsi, la contribution des grandes fortunes n'est envisagée que pour deux ans ; la taxe sur les opérations boursières est plafonnée ; la contribution du secteur bancaire est indéfinie. Et rien de précis n'est annoncé pour valoriser la rente nucléaire...

Quant au renforcement de la lutte contre la fraude fiscale et sociale, la note est d'une rare hypocrisie ! En effet, comment renforcer la lutte contre les fraudes fiscales et sociales en gelant les dotations publiques – donc l'emploi – alors qu'on sait qu'outre l'absence de volonté politique, les administrations concernées manquent déjà aujourd'hui de moyens pour accomplir leur mission ? Ces mesures constituent un vœu pieux, une sorte de dédouanement face aux dispositions concrètes qui agressent les plus faibles de notre société.

L'absence de montants prévus ou de précisions sur la responsabilisation accrue des banquiers, un taux minimum d'impôt des sociétés, la lutte contre la fraude fiscale, les conditions aux subsides à l'emploi de qualité... cache mal le « deux poids, deux mesures » dans la contribution à la résorption du déficit public entre les

travailleurs et les allocataires sociaux, qui passent à la caisse, et les banquiers, les actionnaires ou encore les grosses entreprises comme Electrabel qui ne seraient que peu, voire pas sollicités...

Dans le détail

Sus aux pensions du secteur public !

→ Ce que dit la note (p. 50)

« Une réforme de long terme pour supprimer les incohérences du système des pensions du secteur public, sans toutefois toucher les pensionnés actuels. »

À cette fin, quatre mesures sont proposées pour les pensions publiques :

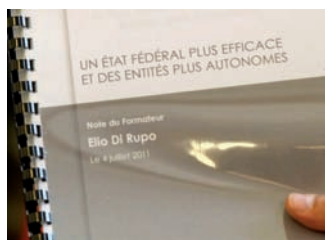
- *augmenter le nombre d'années de carrière nécessaires pour prendre une retraite anticipée.* Cette durée minimum de carrière, qui est actuellement de cinq ans, passera progressivement d'ici 2020 à 35 ans ;
- *revoir le calcul de la pension de certains régimes spéciaux* en alignant les régimes plus favorables sur le tantième 1/48e. Une pension complète correspondra donc à une carrière de 36 ans contre 17 ans actuellement pour le régime le plus favorable. La mesure concerne tous les nouveaux entrants dans la fonction publique ;
- *calculer progressivement la pension des agents publics sur la base du traitement des dix dernières années de carrière*, au lieu des cinq dernières années. La mesure concernera les personnes qui seront engagées dans la fonction publique à l'avenir ;
- *permettre aux fonctionnaires qui le souhaitent de travailler au-delà de 65 ans*, comme c'est déjà le cas dans le secteur privé, pour autant que l'employeur marque son accord.

→ Ce que pense la CGSP

La CGSP s'est montrée proactive. Ayant eu vent des intentions du formateur, elle a, avec le front commun syndical, réagi par communiqué de presse avant même la sortie officielle de la note. La péréquation des pensions

s'applique maintenant tous les deux ans. Lorsque les dépenses liées aux pensions du secteur public augmentent, c'est essentiellement dû à l'augmentation du nombre de pensionnés. Manifestement, le projet vise à compenser cette évolution par une diminution des montants des pensions.

La modification de la manière de calculer les pensions est une mise en cause du **principe du salaire différé** qui constitue la base de la pension publique : en quelque sorte un rat-



trapage, puisque, à qualification égale, un agent statutaire du secteur public est moins bien rémunéré que son collègue du privé.

Dès lors, il ne serait pas logique qu'on rabote les pensions publiques alors que, dans le même temps, pour le régime des travailleurs salariés on vise à réaliser des adaptations à l'évolution au bien-être. Il est contraire à la plus élémentaire des vérités de prétendre que le secteur public bénéficie d'avantages et de pensions exorbitantes.

Le calcul des pensions doit donc continuer à s'établir sur la base des cinq dernières années de travail (en tout cas les meilleures) comme nous souhaitons qu'il se fasse dans le secteur privé.

Le système des pensions du secteur public constitue un bon régime : ce ne sont pas les pensions du secteur public qui sont trop élevées, ce sont les pensions du secteur privé qui sont trop basses. C'est reconnu sur le plan européen par les statistiques et c'est d'ailleurs pour cette raison que des problèmes de pauvreté frappent très souvent les pensionnés du régime général.

Le secteur public est attaqué sur tous les fronts

→ Ce que dit la note (p. 16)

« Gel pendant 2 ans des frais de personnel et de fonctionnement des administrations publiques, gel des dotations publiques. »

18 octobre 2010

La note De Wever est jugée « inacceptable » par les francophones qui y voient une copie conforme du programme de la N-VA.

21 octobre 2010

Le Roi nomme un nouveau conciliateur en la personne du socialiste flamand Johann Vande Lanotte.

25 décembre 2010

La Belgique vient de battre le record de la plus longue crise politique.

6 janvier 2011

Le compromis avancé par Vande Lanotte est rejeté par la N-VA et le CD&V. Le socialiste flamand remet sa démission au Roi qui, d'abord, la refuse mais l'accepte le 26 janvier.

2 février 2011

Le Roi appelle Didier Reyniers au Palais et le charge d'une mission d'information.

2 mars 2011

Après l'échec de Didier Reyniers, le Roi nomme un cinquième médiateur : le président du CD&V, Wouter Beke. Il jettera l'éponge le 12 mai.

16 mai 2011

Le Roi nomme Elio Di Rupo formateur.

4 juillet 2011

Le formateur remet sa note au Roi. Elle est rejetée par la N-VA.

20 juillet 2011

Le Roi tape du poing sur la table et demande à chacun « des concessions ». Le CD&V dit oui aux négociations.

16 août 2011

Après la pause, huit partis entament des négociations.



4 années de crises en Europe et dans le monde

Été 2007

Crise bancaire aux USA et Royaume-Uni. Les bulles spéculatives (immobilière, subprimes) éclatent. Les banques sont en difficulté, nationalisations (Northern Rock au Royaume-Uni). En Europe continentale, le sentiment général est que l'Europe n'est pas concernée, les « *fondamentaux sont différents* », dit-on.

Décembre 2007

La récession débute aux USA et se propage sur le continent européen en 2008.

Septembre 2008

Crise bancaire II. Cessation de paiement d'établissements aux USA, faillite de Lehman Brothers. Les gouvernements du Benelux secourent Fortis (11 milliards € dont 4,7 pour la Belgique). Les Pays-Bas recapitalisent ING (10 milliards €)...

Octobre 2008

Sommet de Paris (Zone Euro). Plan de sauvetage du système bancaire de près de 1.700 milliards d'€ avec garanties des prêts interbancaires et/ou recapitalisation des banques.

Sommet UE. Les 27 prévoient de renforcer l'encadrement des agences de notation et d'améliorer les règles protégeant les dépôts des épargnants. Ils recommandent de revoir le dispositif des parachutes dorés ou stocks options. Pas de détail.

Décembre 2008

Sommet UE. Plan de relance économique.

Juin 2009

Sommet UE. Création d'une nouvelle architecture de surveillance financière avec un Comité européen du risque systémique et trois nouvelles autorités.

Janvier 2010

En Grèce, budget d'austérité, avec gel des salaires publics, des pensions et augmentation de la fiscalité. En Espagne, premier plan d'austérité (50 milliards).

→ Ce que pense la CGSP

Partout en Europe, des réductions spectaculaires des moyens de fonctionnement des entités publiques sont appliquées. Pareillement, la note Di Rupo, en gelant les budgets des ministères et en refusant l'indexation pendant deux ans, met en péril le service au citoyen belge. Dans la même logique, des diminutions d'emploi inacceptables sont annoncées alors que l'expérience de la crise récente nous a appris qu'un secteur public fort a déjà témoigné de la capacité d'amortir l'impact socialement négatif des crises économiques. Comment peut-on envisager un système social et démocratique cohérent sans secteur public fort ?

A contrario, il est évident que la droite entend réduire le secteur public à ses seules fonctions régaliennes. Sans contrôle social, fiscal, alimentaire, etc., toutes les fraudes deviennent possibles. C'est du pain béni pour les bénéficiaires des entreprises, par ailleurs protégées d'éventuels mouvements sociaux par le renforcement des aspects sécuritaires.

Force est donc de constater que ce qui est envisagé aujourd'hui c'est de fragiliser le secteur public pour répondre à des exigences économiques ou communautaires.

Pour reprendre une formule souvent usitée, « *La paix communautaire ne peut se faire au détriment de la paix sociale* » !

Allocations familiales

→ Ce que dit la note (p. 85)

« *Transfert des allocations familiales aux Communautés.* »

→ Ce que pense la CGSP

Aussi graves qu'elles puissent être, ces mesures ne constituent que la partie visible d'un iceberg de difficultés sociales dans le secteur public. Tous les problèmes qui résulteront des communautarisations et régionalisations vont se multiplier et s'accumuler. Ainsi, la communautarisation des allocations familiales. Aujourd'hui, du personnel statutaire fédéral s'affaire à leur paiement au sein d'une organisation fédérale, dans des bâtiments fédéraux. Passés aux communautés, com-

ment vont se gérer ces dossiers ? Où ? Par qui ? Que vont devenir les agents en place ? On ne sait même pas quel sera le statut réel des structures communautarisées ! Communautaires ? Paracommunautaires ? Privatisées ?

C'est d'autant plus inquiétant que seuls 90 % des moyens actuellement disponibles au fédéral seront transférés pour accomplir le même travail. Ce montant tombe même à 80 % pour le transfert de compétences régionales en matière d'emploi.

Tous ces problèmes vont apparaître dans le secteur public derrière la note du formateur.

La mise en concurrence des Régions

→ Ce que dit la note (p. 32)

« *Les nouveaux mécanismes de financement des entités fédérées et la répartition des recettes fiscales entre les entités fédérées et l'État fédéral consisteront en un accroissement important de l'autonomie fiscale des Régions, tant à l'impôt des personnes physiques qu'à l'impôt des sociétés.* »

→ Ce que pense la CGSP

Non seulement, la solidarité fédérale est mise en cause dans un certain nombre de domaines importants comme la sécurité sociale, mais le pouvoir fédéral risque de ne plus disposer des moyens suffisants pour accomplir ses missions, notamment en ce qui concerne les défis du vieillissement. D'une manière générale, cette note aura pour conséquence la mise en concurrence des Régions entre elles. L'autonomie fiscale partielle qu'elle prône ouvre la voie à la concurrence fiscale et salariale entre les Régions.

En savoir plus :

La note de 113 pages intitulée « Un État fédéral plus efficace et des Entités plus autonomes » peut se retrouver sur le site de la Chambre : http://www.lachambre.be/kvvvc/pdf_sections/home/110704_NOTE%20DE20BASE%20FORMATEUR%20DEF.pdf

Allocations chômage

→ Ce que dit la note (p. 39)

« La dégressivité du chômage sera accrue avec une simplification du système. »

→ Ce que pense la CGSP

Les mesures drastiques sur la dégressivité des allocations de chômage toucheront davantage les Wallons puisque statistiquement, les demandeurs d'emploi de longue durée sont plus nombreux en Wallonie que dans les autres Régions. L'extension du contrôle de la disponibilité aux chômeurs de 58 ans va également frapper davantage la Wallonie car les chiffres récents montrent que le contrôle sanctionne plus au Sud du pays qu'à Bruxelles ou en Flandre. On peut donc bien parler de « chasse aux chômeurs » et non de « lutte contre le chômage ». Il n'y a pas de quoi se

réjouir du bulletin de sanctions ! Car, derrière les chiffres, c'est une véritable exclusion sociale qui s'opère. L'austérité va rapidement prendre des aspects concrets et pèsera lourd sur les CPAS, les transports, les crèches, les infrastructures scolaires et extrascolaires, les maisons de repos et de soins...

Malheur aux pauvres !

Bref, après les pensionnés, les chômeurs, voilà les plus démunis attaqués par la note du formateur (*voir tableau ci-dessous*). Que ce dernier soit socialiste n'y change rien : le front commun syndical tient à rappeler son indéfectible attachement à un financement conséquent du niveau fédéral en vue d'assurer des services publics de qualité. L'impôt du citoyen doit servir à assurer son bien-être et non à la réparation des politiques foireuses du monde de la finance. ■

Des promesses à la note

Promesses du PS Programme pour les élections fédérales 2010	Note du Formateur du 4 juillet 2011
« Diminuer le coût des soins de santé » (p. 24)	« Réduction de plus de moitié de la norme légale de croissance des dépenses de soins de santé (de 4,5 % à 2 % de croissance réelle par an) jusqu'en 2015 » (p. 16)
« Assurer l'évolution des revenus de remplacement sur le long terme » (p. 40)	« La dégressivité du chômage sera accrue avec une simplification du système » (p. 39)
« Donner plus de moyens aux pensionnés » (p. 42)	« Relèvement de l'âge d'accès à la prépension pour les carrières longues de 58 à 60 ans » (p. 40) « Resserrement de l'accès et de la couverture des régimes de crédit-temps et d'interruption de carrière volontaires » (p. 16) « Réduction de 40 % des enveloppes prévues en 2013 et en 2015 pour assurer la liaison des allocations sociales au bien-être » (p. 17)
« Investir dans l'humain pour faire face aux défis de la Fonction publique de demain » (p. 99)	« Gel pendant 2 ans des frais de personnel et de fonctionnement des administrations publiques » (p. 16)

Mai 2010

Sommet. Mise en place d'un fonds européen de stabilisation (FESF) de 750 milliards d'euros. La BCE autorise l'achat de la dette publique grecque par les banques centrales sur les marchés secondaires. Plans d'austérité au Portugal, Italie (25 milliards €) et Espagne (15 milliards €).

Juin 2010

Sommet. Les 27 avalisent la refonte du pacte de stabilité et une réforme de la gouvernance européenne.

Septembre 2010

La Commission européenne présente un plan pour renforcer la discipline budgétaire dans la Zone euro. À la clé : augmentation de l'âge de la retraite et suppression de l'indexation automatique des salaires.

Octobre 2010

Sommet UE. Plan de discipline budgétaire et projet de création d'un Fonds de sauvetage permanent (détails reportés à décembre).

Décembre 2010

Sommet. Les 27 décident la révision du Traité pour créer le Fonds permanent et le doublement progressif du capital de la Banque centrale européenne.

Mars 2011

Séisme au Japon et accident nucléaire de Fukushima. Sommet. Adoption d'un Pacte pour l'Euro, avec coordination économique renforcée, surveillance commune des budgets nationaux, mise sous surveillance de l'évolution des salaires (cf. indexation), des retraites et des dépenses de santé. Création d'un mécanisme européen de stabilité.

Juin 2011

La note de la Grèce est abaissée à CCC par Standard & Poor's. Nouveau plan d'austérité et privatisations.

Juillet 2011

Sommet Zone euro. Mise en place du Fonds européen de stabilisation financière et participation, non fixée, des banques privées.

Août 2011

La note des États-Unis est abaissée à AAA+. Chute mondiale des bourses.

Camarade, ne vois-tu rien venir ?

« Je ne vois rien que le gouvernement qui louvoie et l'Europe qui foudroie ». Ainsi pourrions-nous dévoyer cette réplique du conte de Perrault, Barbe bleue, pour évoquer la longue et difficile formation d'un gouvernement dans notre pays et l'acharnement de la Commission européenne à imposer ses orientations néolibérales, notamment à l'égard de la Grèce, qui déjà portent préjudice aux services publics. Mais si nous sommes syndicalistes, ce n'est pas pour nous résigner ! J'espère que le calme relatif de la période estivale et les congés qui l'accompagnent vous auront permis, affiliés et militants de la CGSP, de reprendre les forces nécessaires pour s'impliquer sur les chantiers qui nous attendent dès cette rentrée.

Congrès statutaire 2012

La plus lointaine sera un moment important pour l'avenir de notre interrégionale puisqu'il s'agit de son congrès statutaire. Celui-ci se déroulera les 5 et 6 juin 2012 au Résidence Palace, joyau de l'Art-déco et du patrimoine architectural bruxellois implanté au beau milieu du quartier des institutions européennes. Tout un symbole. Outre le rapport d'activités 2008-2012 et les perspectives 2012-2016, il permettra, à la suite des congrès des différents secteurs, de renouveler les divers mandats au sein de notre interrégionale.

Avec la volonté d'assurer une meilleure défense de ses affiliés, l'IRB entend poursuivre la modernisation des services de la CGSP et développer son expertise en termes de formation syndicale, de commissions paritaires ainsi que par rapport à l'Europe où beaucoup d'orientations sont prises qui auront des conséquences sur nos services publics. Il convient là d'anticiper pour mieux agir en concertation avec les syndicats des autres pays.

Élections sociales

2012 sera également une année importante pour la démocratie syndicale puisque le mois de mai verra se dérouler les élections sociales qui permettent aux travailleurs d'élire leurs représentants au Comité pour la prévention et protection au travail (CPPT) ainsi qu'au Conseil d'entreprise (CE). Dans la plupart des services publics, la représentativité est



octroyée aux organisations syndicales qui siègent au Conseil national du Travail (CNT).

Cependant certains secteurs ou sous-secteurs ont été en partie privatisés et devront organiser des élections sociales.

Les élections sociales dans ces secteurs sont aussi l'occasion de rappeler leur caractère spécifiquement d'intérêt collectif, d'où l'importance qu'ils restent dans le domaine public.

Enfin un gouvernement ?

Mais le premier défi qui nous attend c'est la constitution éventuelle d'un gouvernement fédéral et l'analyse de son programme. La crise politique belge, et la pression imposée par l'Europe et les marchés financiers sur les perspectives budgétaires nous font craindre des orientations politiques droitières qui toucheront durement

les services publics. Nous devons donc nous préparer à de nouveaux combats et actions.

Enfin, pour nous Bruxellois, tant les évolutions institutionnelles que le refinancement de notre Région-Capitale sont des enjeux majeurs pour son développement et l'avenir de tous.

Restons-y vigilants !

*Jean-Pierre Knaepenbergh,
Secrétaire général IRB-BIG*



Mais qui a dit **qu'elle serait chaude ?**

Chaque année, à pareille époque, à l'heure où nos bambins s'apprêtent à reprendre le collier, un même souffle chaud malsain, s'abat dans les chaumières des travailleurs.

On se le dit, la rentrée sera chaude et c'est très bien ainsi parce que, hormis pour ceux qui ont eu la chance de s'évader, que ce soit par mer, par air ou par terre (et pourquoi pas dans ce cas par fer), ici on a eu vraiment 2 mois pourris. Donc un peu de chaleur à la rentrée ne sera que bienvenue dans les cœurs, les corps et les esprits !

Qu'on se rassure, ce qui se profile dans notre horizon, augure d'une montée sensible du mercure à court terme car, qu'on le veuille ou non, notre avenir est scellé au mieux par la rigueur, au pire par l'austérité. Il faudra faire « ceinture » !

C'est que pour garder son « Rating », priorité des priorités (ce n'est pas nous qui le disons) dans le contexte plombé des dettes souveraines de la Zone Euro, la Belgique doit, comme ses consœurs faire montre aux fameuses agences de notation, nouvelles maîtresses du monde dit civilisé, de docilité et exécuter rigoureusement le programme européen imposé en terme de réductions de dépenses publiques. Bref, on s'achemine vers des jours de disette pour les malades, les allocataires sociaux et bien sûr les travailleurs des services publics et par voie d'extension, pour tous les travailleurs de ce pays avec ou sans emploi d'ailleurs.

Mais alors que c'est effectivement de cela, le volet socio-économique, qu'il devrait être question autour des tables de négociations en vue de la formation d'un gouvernement, la priorité est donnée par nos dirigeants politiques à un autre dossier pourtant véritablement accessoire, voire dérisoire pour le monde entier : la scission de BHV et ce, suite aux exigences que dis-je, aux ukases du CD & V désormais pourtant modeste parti chrétien du Nord et réputé grand perdant des dernières élections.

S'il est vrai que les voies du Seigneur sont impénétrables, il est surtout exact que les diktats de ses madrés serviteurs sont incontournables, (il suffit de voir comment au sein du groupe SNCB, la famille chrétienne, a placé ses pions pour comprendre que le vocable utilisé : « **entreprise publique autonome** » n'a de sens que pour ceux qui croient encore... aux formules creuses et qu'on est bien plus proche d'un véritable site de foire au grand maquignonnage... fût-il politique. Libramont, prends garde à toi !)

Mais revenons à notre rentrée et son cortège de mauvaises prévisions dans la météo sociale. Point n'est ici question de jouer les oiseaux de mauvais augure mais à prendre la note de base du « **Formateur Royal** », à la parcourir et à tenter de l'avalier, le travailleur sera immédiatement atteint d'indigestion grave et, le fait que ce serait probablement encore moins digeste sous la plume d'un autre, n'atténuera en rien l'importance des spasmes œsophagiens qui atteindront inexorablement le candidat à l'ingestion.

Mais ceci ayant déjà été, avec beaucoup de pertinence, décrit dans d'autres articles (Cf. Tribune générale), nous nous concentrerons sur une analyse plus fine de ce que cette note dit (ou ne dit pas) concernant le groupe SNCB.

Ainsi, dans le cadre des transferts de compétence, pouvons-nous observer :

- l'arrivée d'authentiques représentants des Régions dans les CA des entités du groupe SNCB,
- la possibilité pour les Régions d'apporter du financement additionnel pour l'aménagement, l'adaptation ou la modernisation des lignes, même si cette possibilité est conditionnée (garantie d'investissement pluriannuel, clef 60/40 au niveau fédéral, normes d'augmentation des moyens fédéraux).

Manifestement, ces 2 premières mesures participent d'une volonté à se diriger vers une régionalisation accrue de nos chemins de fer, non-sens vu la petitesse de notre territoire qui, de surcroît, conduira à un chemin de fer à plusieurs vitesses.

Il y a aussi la création d'une filiale pour la gestion de l'exploitation du RER.

Cette mesure apparaît comme totalement suicidaire pour l'opérateur ferroviaire historique qu'est la SNCB. En effet, alors que la mission de transport des marchandises a déjà été, non sans douleur, filialisée (Cf. dossier Logistics), confier la gestion de l'exploitation de ce qui est concentrique au centre de l'étoile bruxelloise que constitue notre réseau ferré revient à se débarrasser du cœur de notre cœur de métier. Ineptie ou volonté de détricoter encore plus avant ?

Enfin, il y a cette phrase qui fait référence à une réforme de structures (une de plus) et qui présage d'une nouvelle organisation bien prévisible du groupe SNCB. On pourrait s'y accommoder si le but était bien d'améliorer le service rendu aux usagers mais, lorsque cette phrase est directement suivie d'une autre stipulant que « **le statut du cheminot continuera de relever de la Commission paritaire nationale du rail** », on peut se demander si au-delà d'une réforme opérationnelle, une réforme structurelle en profondeur n'est pas envisagée, réforme qui viserait à mettre à mal la Holding, siège actuel unique du dialogue social.

Si certains pensent qu'il s'agit ici d'un mauvais procès d'intention, nous n'attendons qu'à avoir des apaisements car, depuis longtemps, d'aucuns rêvent d'une déstructuration vers plus d'indépendance.

L'avenir nous en dira certainement plus.

Pour terminer, ayons à l'esprit que c'est dans ce triste et morose contexte que doivent enfin véritablement reprendre (commencer ?) les négociations en vue d'un éventuel accord social.

Déjà, du côté patronal, on a enfermé les discussions dans bien peu de chose, on a jalonné l'étroitesse des marges et on en appelle à la raison, la rigueur... Il est vrai que les temps sont durs et les dernières mesures d'économie qu'envisagent de prendre sous peu les organes de gestion de l'opérateur ne nous démentiront hélas pas.

Dès lors, on s'apercevra aisément que la température des prochains jours ne devrait pas permettre à l'eau de geler ni sur Mars ni sur Terre, ni bien sûr sur le fer !!

Bonne rentrée !

G. Gelmini
Président

Compte rendu de la sous-commission paritaire du 4 juillet 2011

En préambule, la CGSP a tenu à intervenir notamment pour dénoncer les incidents. Une dizaine d'autres sujets ont été évoqués lors de cette réunion.

Déclaration CGSP

- Nous intervenons pour dénoncer les incidents qui, fin juin, ont perturbé et paralysé une bonne partie du réseau. Leur origine, selon nous, n'est pas seulement imputable à un concours de circonstances malheureux. Elle est surtout révélatrice des défaillances des dirigeants de l'entreprise et consécutive à la vétusté de l'infrastructure et du matériel.

Une fois de plus, ce sont les cheminots qui ont été stigmatisés et ont eu à subir, notamment en raison du déficit de communication, les mécontentements des usagers.

- Nous souhaitons des informations quant au coût des prestations HR. En

effet, elles seraient, selon les filiales, tarifées à coût prohibitif par rapport au marché.

- Nous réclamons des précisions quant aux résultats de l'épreuve fermée pour le passage de certains commis vers le grade de rédacteur. En effet, nous sommes étonnés par le faible taux de réussite qui ne paraît pas coïncider avec la nature et la philosophie de cette épreuve passerelle.

Nous dénonçons la prépondérance de tests psychotechniques inadaptés en la matière, dont l'interprétation, souvent abstraite et restrictive, est laissée aux mains des psychologues. De telle sorte, qu'ils peuvent aboutir à des résultats modulables et pondérés en fonction des souhaits de la Direction, en dépit des compétences réelles des agents.

En conséquence, nous réclamons l'organisation d'une épreuve de repêchage.

- Nous nous étonnons que la com-

mission paritaire mixte prévue à B-Logistics, ne soit pas encore mise en place. Elle est indispensable afin de définir, notamment, les conditions de travail au sein de la filiale.

Nous n'acceptons plus d'être mis en cause par le CEO de B-Logistics nous considérant comme une entrave à son fonctionnement.

- Nous demandons de prévoir une indemnité pour les déplacements effectués en vélo entre le domicile et le siège de travail.

- Nous sollicitons l'octroi d'une allocation pour connaissance de l'allemand pour les agents de Montzen qui assurent des prestations à Aix-la-Chapelle.

Le Président répond :

- au sujet de B-Logistics, qu'une réponse de la FGTB est bien parvenue

quant à la composition de la Commission paritaire mixte. Toutefois, B-Logistics attend encore une réponse de l'autre partenaire social.

- Quant aux incidents sur le réseau, le Président reconnaît la qualité de l'intervention du personnel, qui a grandement contribué à la résolution des problèmes rencontrés.

Le représentant de la SNCB déplore une accumulation de faits improbables et insiste sur le facteur « pas de chance ».

Le représentant d'Infrabel intervient dans le même sens.

Nous insistons sur le respect des normes d'entretien et déplorons les espacements, pour des raisons d'économie, de celles-ci.

La Direction nous informe de la préparation d'un futur accord social.

Au sujet de la facturation des prestations HR en faveur des filiales, le président nous répond que les négociations sont en cours mais, qu'à l'heure actuelle, il n'existe toujours pas d'accord.

- En ce qui concerne, l'épreuve fermée pour le passage de certains commis vers le grade de rédacteur, le président nous répond, qu'il s'agit d'un succès ! En effet, le taux de réussite a atteint 28 % pour la 1ère partie, c'est supérieur aux résultats enregistrés pour les épreuves de s/chef de gare Infrabel et Mobility, qui ont respectivement atteint 20 et 15 %.

Il propose d'analyser ces résultats à l'issue de l'organisation de la 2ème partie (entretien) et, à la lumière de ceux-ci, l'opportunité d'organiser des épreuves de repêchage (rédacteur et s/chef de gare) sera évaluée.

- Au sujet de la proposition d'octroi d'une indemnité pour utilisation du vélo entre le domicile et le siège de travail, le président propose d'inscrire ce point pour le prochain protocole accord.

- Quant à l'octroi d'une allocation relative à la connaissance de l'allemand, le Président veut procéder à l'examen de cette requête.

1. Approbation PV 1069

Nous souhaitons des informations, quant à notre intervention relative au respect légal de l'utilisation des langues nationales, dans les relations de travail au sein du groupe SNCB. Le Président répond que la législation en la matière, n'autorise pas l'usage de l'anglais dans les relations de travail au sein du groupe SNCB.

Nous interpellons le Président au sujet du recrutement d'étudiants stagiaires. Il nous communique que la procédure a été mise en place mais que, selon ses premières informations, il y aurait peu de lauréats.

Nous réclamons des informations quant au plan d'économies envisagé par la SNCB (fermeture de gares, de guichets, ...)

Le représentant de la SNCB répond qu'il n'y a pas de décision définitive. Les CA doivent encore se réunir dans le courant juillet.

Nous demandons des informations au sujet du Projet B-Lean et ses projections à l'échéance 2015.

Nous souhaitons des précisions au sujet de l'installation des lauréats de l'épreuve de recrutement d'opérateur – conducteur organisée en vertu de l'avis 108 H-HR/2009. En effet, la validité de celle-ci expirera dans 6 mois alors que des lauréats (1ère et 2ème série) sont encore en lice.

Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'une nouvelle épreuve est en cours d'organisation.

Nous réitérons notre demande d'information quant à la situation globale des R/CCP en retard. Le président n'a pas encore de réponse, ce point sera réexaminé lors de la réunion du mois septembre.

Nous intervenons pour demander des précisions quant à l'utilisation d'agents commerciaux sur les quais de Bruxelles Central. Le représentant de la SNCB nous répond que c'est la nécessité qui l'impose dans l'urgence afin de répondre à une situation exceptionnelle. Toutefois, il nous assure qu'ils ont tous suivi une formation.

Nous rappelons notre ferme opposition aux détachements organisés par H-F. Le Président va se renseigner

mais, selon lui il a été mis fin à cette situation.

Nous n'en sommes pas absolument convaincus et insistons afin qu'il soit vérifié, d'une part, la réalité de la situation et, d'autre part, si aucun agent n'a été lésé dans ses droits réglementaires en matière de mutation.

2. Passage éventuel de certains agents du garage des draisines de Lier en cycle non régulier.

Il est convenu que ce dossier doit être présenté à la CPR concernée.

3. Évaluation de l'allocation pour travaux d'entretien ou de renouvellement Infra.

Nous souhaitons des précisions quant à la différence de régime de travail faite entre les opérateurs conducteurs Infra.

Le représentant d'Infrabel nous répond que tous les agents utilisés au service Caténaire sont en régime irrégulier et tous les autres sont soumis au régime régulier.

4. Conditions d'accès au grade de s/chef de gare (principal) Infrabel - Réinscription à la liste des candidats

Avant l'introduction des spécialités liées aux grades du personnel du mouvement (83 H-HR/2007), il était prévu que les sous-chefs de gare adjoints, les sous-chefs de gare et les sous-chefs de gare principaux qui, suite à un échec à la formation professionnelle, avaient été remis dans leur grade antérieur ou avaient été installés en qualité de signaleur de 1ère classe en stage sans qu'il y ait eu interruption de service, étaient autorisés à solliciter leur réinscription à la liste des candidats au grade correspondant de sous-chef de gare s'ils satisfaisaient au préalable à une interrogation portant sur la formation complète en question.

Étant donné que le module « signalisation » de l'ancienne formation profes-

sionnelle du personnel du mouvement portait essentiellement sur la régulation du trafic des trains, il est proposé de réintroduire une mesure semblable pour les sous-chefs de gare (principaux) de la spécialité « Infrabel ».

Le document est approuvé

5. Rémunération du personnel statutaire - Modifications aux annexes 1 et 6

Suite à la suppression et à la création de certains grades ainsi que le fait que certains grades sont amenés à disparaître, les annexes 1 et 6 du RGPS – Fascicule 520 doivent être modifiées.

Le document est approuvé.

6. Épreuves publiques pour l'accès au grade d'agent sécurité principal

Le grade d'agent de sécurité principal est devenu un emploi de début avec l'introduction des nouvelles conditions d'accès publiées par l'avis 102 H-HR/2008.

Par ailleurs, l'arrivée en nombre de nouveaux collaborateurs est nécessaire pour Corporate Security Service étant donné les raisons exposées dans le document 452/H-HR.132 qui a été présenté lors de la Sous-commission paritaire du 6 avril 2011.

Pour aider à rencontrer ces besoins, il est proposé d'élargir les conditions de diplôme en supprimant les domaines d'études exigés, ne retenant ainsi qu'un niveau minimum. Concrètement :

Actuellement :

« Un diplôme de l'enseignement supérieur économique, social ou pédagogique du type court (1er cycle) » ;

Serait remplacé par :

« Un diplôme de l'enseignement supérieur du type court (1er cycle) ».

Le document est approuvé

7. Épreuve fermée assistant clientèle

Une épreuve donnant accès au grade d'assistant clientèle a été annoncée par l'avis 97H-HR/2011.

Étant donné qu'il n'y a que deux assistants clientèle temporaires en service et afin de leur offrir la possibilité d'accéder à un emploi statutaire, il est proposé de les admettre également à cette épreuve fermée par dérogation aux dispositions du RGPS – Fascicule 501.

En cas de réussite, ils seraient considérés comme des lauréats d'une épreuve de recrutement conformément aux dispositions du RGPS – Fascicule 501 – Titre III – Partie III – Rubrique « Assistant clientèle ». Par conséquent, ils ne pourraient être recrutés qu'après l'installation des lauréats statutaires de l'épreuve fermée.

Le document est approuvé.

8. Bilan actions innovantes pour métiers en pénurie

Le document présente le bilan des actions innovantes en matière de recrutement en faveur des métiers en pénurie.

Le document est approuvé.

9. Indemnité pour utilisation d'une voiture personnelle, d'une moto ou cyclomoteur

L'indemnité est portée à 0,3352 € à partir du 1^{er} juillet 2011.

Le document est approuvé.

10. PV n° 1071 du 28/06/2011

Le président précise que si des observations devaient encore intervenir, elles pourront être communiquées lors de la réunion du mois de septembre.

En outre, il intervient au sujet de l'évaluation des épreuves de sélection.

Il émet une proposition visant à les organiser, en 2011, selon les errements actuellement en vigueur.

Un avis pourrait être prochainement publié et les tests d'aptitude se dérouleraient vers le mois d'octobre 2011. Dossier à la S/CP du mois de septembre.

11. Évolution Réseau – Horizon 2020

Lors de la réunion du 24 juin, la Direction Infrabel/Réseau avait émis 5 propositions :

a) adaptation de l'intitulé des grades du personnel de mouvement existants dans le RGPS 501 ;

- b) réutilisation du personnel du mouvement déclaré inapte professionnellement dans un autre grade au sein du groupe SNCB ;
- c) allongement de la durée d'absence du domicile de 11h dans le cadre de la concentration des cabines ;
- d) paiement des CCP en retard ;
- e) indemnisation sous forme d'une prime en fonction de l'évolution du plan de concentration des cabines.

La CGSP a obtenu que l'intitulé des grades reste inchangé jusqu'en 2013.

La réutilisation du personnel et l'allongement de la durée d'absence, doivent faire l'objet d'un accord global à insérer, le cas échéant, dans un futur accord social.

En ce qui concerne, le paiement des CCP en retard, nous avons singulièrement amendé la proposition de la Direction.

En effet, elle voulait l'octroyer dans les limites du budget disponible, prendre en considération les CCP supérieurs à 10 et liquider le paiement à 120 %

La CGSP a obtenu la suppression de la limite budgétaire, le paiement ne sera autorisé qu'au-delà de 15 jours de retard (sur base de la situation au 30/06/2011) et il sera exécuté à 150 %.

Quant à l'octroi d'une prime en fonction de l'évolution du plan de concentration des cabines, la Direction a formulé la proposition suivante :

- pour les s/chefs de gare, octroi d'un supplément de 40 € ;
- pour les signaleurs et opérateurs, octroi d'un supplément de 20 €.

À partir de 2012, un coefficient de difficulté sera introduit dans la formule de calcul des primes.

Toutefois, ces propositions étant verbales, nous demandons qu'elles soient transcrites précisément dans un document global à soumettre au Comité de Pilotage du 11 juillet 2011.

Prochaine réunion de la S/CPN le 5 septembre 2011.

*Pierre Lejeune
Secrétaire national*

Don à l'occasion de la rentrée scolaire

Un don est octroyé aux enfants qui fêtent leur sixième et douzième anniversaire dans le courant de l'année.

En 2010, le montant de cet avantage était de 85,00 € pour les enfants de 6 ans et de 125,00 € pour ceux de 12 ans.

Quelque 1 672 enfants ont bénéficié de ce don. Il continuera à être octroyé en 2011.



Garde à domicile des enfants malades pour le personnel en activité

Bon nombre de nos affiliés demandent très justement que notre propre mutuelle organise, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres mutuelles et entreprises, un service de garde pour enfants malades.

Nous avons à plusieurs reprises relayé cette demande avec insistance dans les organes paritaires.

Lors des réunions annuelles du Comité national des Œuvres sociales, nous n'avons pas manqué de sensibiliser les représentants de notre Société à ce besoin urgent qui est apparu suite au recrutement de nombreux jeunes agents.

À la réunion du Sous-comité des Œuvres sociales du 27 juin, la Société a fait une proposition à ce sujet.

Elle propose d'organiser un service de garde à domicile pour des enfants malades dont l'âge se situe entre 6 mois et 13 ans.

L'intervention se limiterait à 10 jours par an maximum.

L'organisation et l'exploitation seraient confiées à un service spécialisé dans le respect de la législation sur les marchés publics.

Une procédure de consultation du marché doit être lancée.

Le montant de l'intervention par jour de garde doit encore se discuter.

Il dépendra dans une large mesure du prix qui sera facturé par le prestataire de service. Nous avons à ce jour un accord de principe.

Il va de soi que la CGSP continue de suivre le dossier jusqu'à ce que la Société lui fasse une proposition définitive qui soit acceptable et qui rencontre les desideratas de ses affiliés.

*Claudy Deschaepmeester
Secrétaire nationale*

Régionale « Cheminots » Namur

À l'occasion du Congrès statutaire régional « Cheminots » 2012/2016, qui se tiendra le vendredi 18 novembre 2011 dès 16h30 à la Maison André Genot, 41 rue Armée Grouchy à Namur, il sera procédé à la présentation et à la ratification des différentes instances.

À cette fin, il est fait appel aux candidatures pour les mandats suivants :

1. Deux postes de secrétaires permanents. Les camarades Francis Dubois et Christian Martin sont sortants et rééligibles.
2. Trois vérificateurs aux comptes. Les cdes Georges Anselme, Christian Henrard et André Timsonet sont sortants et rééligibles.

3. Un mandat de président régional. Le camarade Bruno Warny est sortant et rééligible.
4. Deux mandats de vice-présidents régionaux, l'un « actif » et l'autre « pensionné ». Les cdes Alain Bellot et Maurice Trussart sont sortants et rééligibles.
5. Un mandat de secrétaire régional. La camarade Carine Anciaux est sortante et rééligible.
6. Un mandat de secrétaire régional adjoint. Le cde André Timsonet est sortant et rééligible.
7. Un mandat « jeune » (-32 ans à la date du Congrès), le camarade Johan Jacob est sortant et rééligible. Pour être recevable, les candidatures doivent satisfaire au ROI régional de

notre secteur, et notamment répondre aux conditions suivantes :

- être présentées par une section, et obligatoirement accompagnées en ce qui concerne celles pour les points 1 et 2 de la signature du Modèle A ou B tel que prévu par les statuts de la CGSP Fédérale ;
- être transmises au président régional Bruno Warny (rue Roi Baudouin, 10 à 5360 Hamois) pour le 16 septembre 2011 à 12h au plus tard.

*Bruno Warny, Président régional
Francis Dubois et Christian Martin,
Secrétaires permanents*

1991-2011 : vingt années de dérégulation et de dumping social !

Rappelons-nous, le 1^{er} paquet ferroviaire, composé de 4 Directives, a essentiellement apporté des modifications à la Directive 91/440/CE et celles qui traitaient des licences, des sillons et de l'interopérabilité des TGV.

Revenons un instant sur la Directive 91/440 (approuvée au Conseil des Ministres le **29 juillet 1991**) qui, à elle seule, mérite toute notre attention puisqu'elle reprend 4 éléments clef, à savoir :

- l'indépendance de la gestion des entreprises ferroviaires vis-à-vis de l'État ;
- la séparation comptable entre l'exploitation et l'infrastructure ;
- la réduction de la dette des entreprises ferroviaires ;
- l'accès et le transit.

Il faut savoir que les directives et règlements qui composent les paquets ferroviaires ont force de loi et sont donc contraignants pour les États Membres. Raison pour laquelle, à l'instar de ses homologues européens, la Belgique est obligée de transposer en droit national ces paquets ferroviaires, sous peine de sanctions sévères.

Cela étant dit, personne ne contestera le fait qu'à la SNCB, toutes les mesures qui ont été prises en matière de restructurations trouvent leurs origines dans ces transpositions. Chacun sera donc convaincu que les décisions qui sont prises à l'échelle européenne auront forcément des répercussions sur l'avenir des cheminots. C'est pourquoi, il nous paraît utile de rappeler que nous devons toujours réagir, en amont, pour éviter que le processus ne devienne irréversible.

À titre d'exemples, rappelons-nous, nos camarades de la Poste l'ont appris à leurs dépens, tandis que nos camarades dockers ont, par leurs luttes à l'échelle européenne, réussi à faire

reculer la Commission quant à ses projets de paquets portuaires. Et pourtant, les syndicats européens se trouvaient face aux mêmes difficultés, à savoir le fait que dans certains pays, les actions de grève « politiques » n'étaient pas reconnues dans leur législation... Malgré cela, ils sont parvenus à faire plier l'Europe grâce à leur détermination et à la cohérence de leurs actions à l'échelle européenne.

Le projet de refonte du 1^{er} paquet ferroviaire (présenté par la Commission le 17 septembre 2010)

S'inspirant de cette victoire syndicale, le 24 mai 2011, l'ETF a appelé ses membres à manifester contre cette refonte du 1^{er} paquet ferroviaire. Il s'agissait d'une première action mais d'autres seront nécessaires pour faire évoluer ce dossier en notre faveur.

Pour résumer la situation, le projet de refonte du premier paquet ferroviaire reprend, entre autres, les points suivants :

- le dégroupage ou la séparation totale de la gestion des infrastructures et des opérations ;
- l'accès, pour toutes les entreprises, aux services ferroviaires connexes (ateliers, gares de triages, gasoil...)
- un service minimum à organiser par les gestionnaires des infrastructures ;
- le rôle et les compétences du régulateur ferroviaire ;
- le financement du secteur ferroviaire et de ses charges ;
- les actes délégués qui donneraient plus de pouvoir à la Commission ;
- les tâches de surveillance de la Commission ;
- ...

Vu que nous ne pourrions pas développer chaque point de façon détaillée, notre attention restera focalisée

sur les deux premiers points qui nous paraissent prioritaires pour l'avenir des cheminots et de leur Statut.

De manière globale, ce projet de refonte est extrêmement fourni sur le plan structurel et opérationnel. Il risque, de facto, de remettre en cause tout l'édifice ferroviaire tel que nous le connaissons aujourd'hui. Il est dans la parfaite ligne de conduite « dogmatique » des ultralibéraux, les défenseurs de la libéralisation totale des chemins de fer.

En ce qui concerne le point que les eurodéputés appellent le « dégroupage » et qui vise à séparer totalement et physiquement l'infrastructure (INFRABEL) de l'exploitation (SNCB), il pourrait remettre en cause notre structure en Holding, le siège du dialogue social.

Nul doute que l'objectif caché consiste à démanteler, d'une part, les entreprises historiques pour mieux les privatiser et, d'autre part, le statut des cheminots pour détruire leurs acquis sociaux.

Les partisans de la séparation totale des gestionnaires de l'infrastructure et des opérateurs sont nombreux. Or, tant le groupe de l'alliance progressiste des Socialistes & Démocrates (S & D) que le groupe de la gauche unitaire européenne (GUE) ou encore des verts, sont loin d'être majoritaires. Il n'empêche que même s'ils l'étaient, ils devront encore convaincre le rapporteur de ce projet de Directive, Serracchiani Debora, qui appartient au S & D.

Quant à l'accès aux services ferroviaires à fournir aux autres entreprises ferroviaires, le projet prévoit qu'il soit réalisé sur base d'un coût dit raisonnable (lisez le coût du marché). Cette stratégie développée par les technocrates de la Commission vise à mettre les travailleurs en concurrence et ne

fera qu'accentuer le dumping social et salarial.

Ne nous méprenons pas, le dossier « B-Lean » au niveau des ateliers est une réforme qui, de toute évidence, prépare les dispositions retenues dans ladite refonte du 1^{er} paquet ferroviaire. Nous craignons que les entreprises privées soient extrêmement exigeantes en la matière. À l'instar de B-Logistics, elles pousseront la SNCB à s'adapter en créant des emplois précaires !

« Avec vos collègues, soyez prêts à réagir, ne laissez pas les technocrates et les ultralibéraux détricoter votre Statut ! »

Bien que le service minimum ait été abandonné, nous devons rester vigilants car il est, d'ores et déjà, repris dans le livre blanc (voir encadré).

Bref, dans l'ensemble, nous devons être proactifs et créer toutes les conditions nécessaires pour se faire entendre tant au niveau européen qu'au niveau national.

Les amendements au projet de refonte du 1^{er} paquet ferroviaire

Pour être recevables, les amendements devaient être déposés au comité de Transport du Parlement européen vers la fin mai. Au total, ce ne sont pas moins de 724 amendements, dont les 127 de la « rapporteur » elle-même, qui ont été déposés. Or, il faut le préciser, ces amendements représentent la base des débats parlementaires pour tout le processus « démocratique » à venir. Cela signifie qu'aucun autre amendement ne pourra être déposé en seconde lecture voire en troisième lecture.

Il est important de relever que dès qu'un compromis politique sera trouvé, les chances d'influencer le vote deviendront extrêmement minces. Il est évident que, dans toute la procédure de codécision qui suivra, le Parlement européen cherchera à trouver la majorité la plus confortable possible. L'objectif de cette stratégie consistera à

acquérir une position dominante vis-à-vis du Conseil des ministres des transports, l'autre législateur incontournable dans cette procédure de codécision.

L'ETF et ses partenaires, dont la CGSP/ACOD, ont, par le biais des eurodéputés, créé tout le lobbying nécessaire pour que ces amendements tiennent compte de l'attente des travailleurs.

Il va sans dire que nous avons été particulièrement actifs pour ce qui concerne les structures en Holding (Belgique, Autriche,...) et l'accès aux services ferroviaires. Nous savons que cette approche figure dans les discussions en vue d'un compromis politique. Nous savons également que la Commission s'est érigée en donneuse de leçons vu le retard que la recherche d'un tel compromis occasionnera.

Pour l'heure, trois rendez-vous importants sont à marquer « en gros caractères » dans notre agenda :

1. **Le 11 octobre 2011** : le Comité de Transport du Parlement européen. Les parlementaires sont en ce moment à la recherche d'un compromis politique tenant compte des amendements déposés. Le problème, c'est qu'ils sont nombreux et qu'il n'était pas raisonnable de rechercher un compromis dans un calendrier trop serré. C'est la raison pour laquelle, il a été convenu que les travaux en question seront à l'ordre du jour du Comité de Transport du PE (TRAN) du 11 octobre prochain. Cette date est, selon nous, extrêmement importante sur le plan stratégique. Aussi, pour être suffisamment proactive, l'ETF a décidé de réunir un groupe de travail chargé de se pencher sur la problématique où, entre autres, il a été convenu que les syndicats nationaux devront poursuivre le travail de lobbying. Cela signifie que chaque régionale devra entrer en contact avec les députés européens de sa région pour créer de telles

Le livre blanc des Transports

Préparant le futur, le Commissaire européen aux Transports, Siim Kallas a présenté le 28 mars 2011 un Livre blanc avec entre autres l'introduction d'un service minimum, les appels d'offres pour les missions de service public (modèle britannique), la libéralisation du trafic voyageur national, ...

Or, de par l'expérience que nous avons des livres blancs précédents, chaque fois, ils ont précédé, d'un an ou deux, un nouveau paquet ferroviaire... Il s'agira donc du 4^{ème} paquet ferroviaire !

En ce qui concerne la libéralisation du trafic voyageur national (proposée par les libéraux et les démocrates-chrétiens/conservateurs), le rapporteur du Parlement européen S & D (groupe de l'alliance progressiste des Socialistes & Démocrates au Parlement européen) a déclaré qu'il était ouvert à la question...

Nous savons que la Commission aimerait que le point puisse être à l'ordre du jour dès que possible (fin 2011 voire début 2012).

En tout état de cause, si nous n'agissons pas avec la plus grande fermeté, il pourrait s'agir de la dernière ligne droite avant la probable privatisation des entreprises ferroviaires historiques. Alors devons-nous nous interroger sur la pertinence de notre emploi statutaire et de tout ce qui l'accompagne sur le plan social !

La CGSP/ACOD a effectué une analyse au sujet de ce livre blanc. Demandez-la auprès de votre permanent syndical ou visitez notre site Internet : (<http://www.cheminots.be/>)

conditions. Bien entendu, les éléments nécessaires leur seront communiqués en temps utile (lettre type, messages via E-mail, carte postale, contacts...).

2. **Le 8 novembre 2011** : à savoir une semaine avant un vote probable en plénière au Parlement européen à Strasbourg, il est envisagé de mener des actions à l'échelle européenne. Les modalités seront laissées à l'appréciation des syndicats nationaux.
3. **Le 14 novembre 2011** : vote en Plénière au Parlement européen à Strasbourg. Selon nos informations, en fonction de l'agenda politique, le vote pourrait avoir lieu, soit durant la semaine du 14 novembre, soit la semaine du 12 décembre. L'ETF, avec l'aide des collègues français, organisera un « Comité d'accueil » pour les députés à l'aéroport et à la gare de Strasbourg.

Le Conseil des Ministres des transports :

Le Conseil des ministres des transports s'est mis d'accord sur un texte de

compromis le 16 juin, qui est appelé « approche générale » : <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/11/st11/st11784.fr11.pdf>

Ce texte n'est pas adopté formellement mais le sera probablement en décembre 2011 sous la Présidence polonaise du Conseil.

Pour l'instant, le Conseil n'a rien introduit en matière de séparation du gestionnaire de l'infrastructure et de l'exploitation. En revanche, l'introduction du « service minimum en cas de grève » est abandonnée. Mais ne soyons pas dupes, ce point est repris entretemps dans les textes du livre blanc...

En ce qui concerne les services ferroviaires connexes, le Conseil a convenu d'adopter une approche plus « modérée » mais il doit encore se prononcer sur la séparation organisationnelle et la prise de décision en cas de position dominante de l'Entreprise Ferroviaire propriétaire.

La Commission a fortement critiqué le texte du Conseil qu'il accuse d'être trop « nationaliste » et de ne pas vouloir avancer en matière d'ouverture du marché. Dans la compé-

tition institutionnelle entre le Parlement européen et le Conseil, c'est manifestement la raison qui pousse le Parlement européen à vouloir dégager une forte majorité avant le vote en Plénière.

« La refonte du 1^{er} paquet n'est encore qu'un projet qui sera présenté au Parlement européen cet automne 2011. Les amendements déposés permettront encore de rectifier le tir mais alors, Chers Camarades, nous devons montrer au monde politique toute la détermination des cheminots ! »

*Serge Piteljon
Secrétaire national*

TRIBUNE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités • L'aide au développement gonflée • Documentaire : le film « Cheminots » en première à Liège • Dans nos régionales
- 3 / Édito • Derrière le communautaire, une politique de droite
- 4 / Dossier • Note Di Rupo : la régression est en marche • 2010-2011 - En Belgique une crise institutionnelle • 4 années de crises en Europe et dans le monde
- 8 / IRB • Camarade, ne vois-tu rien venir ?

Infos CHEMINOTS

- 9 / Édito • Mais qui a dit qu'elle serait chaude ?
- 10 / Compte rendu de la sous-commission paritaire du 4 juillet 2011
- 13 / Don à l'occasion de la rentrée scolaire
/ Garde à domicile des enfants malades pour le personnel en activité
/ Régionale « Cheminots » Namur
- 14 / 1991-2011 • Vingt années de dérégulation et de dumping social !

SOMMAIRE

www.cgsp-wallonne.be

www.cheminots.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable : Francis Wégimont - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11